

Taxe d'accise

Juste à côté, ou du moins à un demi mille de là, se trouve une autre entreprise dont le chiffre d'affaire est de deux millions de dollars et qui achète du ciment, du sable, du gravier et différents composés qui sont ensuite mélangés, le produit sec étant alors emballé. Mettons qu'un samedi ou un dimanche cela me tente de fabriquer un coffrage pour un objet quelconque. Je n'ai qu'à acheter quelques sacs de béton préparé, à ajouter de l'eau et à verser le tout dans mon moule. J'aurais le sentiment d'avoir fait quelque chose de mes mains. Seulement, il faut que la seconde société paye la taxe de vente sur le prix de vente de son produit. La petite compagnie achète le sable, le gravier et le ciment hors taxe, et elle ne doit payer la taxe de vente fédérale que sur le prix de vente du sac de ciment. La grosse compagnie, qui se contente d'ajouter de l'eau au mélange, ne paye que la taxe de vente sur le prix du ciment, mais pas sur le sable, le gravier, les coûts d'administration ou les profits réalisés. La petite société fait de son mieux, pratique une bonne politique d'emploi, possède de bons ingénieurs et c'est une petite entreprise florissante qui fait 2 millions de chiffre d'affaires. Quant à Genstar, son chiffre d'affaires est de 2 milliards de dollars parce qu'elle fabrique du ciment prêt à l'emploi en étant considérée comme une petite entreprise et qu'elle n'a de taxe à payer que sur le ciment. Autant que je sache, elle n'a pas à payer la taxe de vente fédérale sur le prix de vente de ses produits. Elle peut donc vendre ses produits 5 p. 100 moins cher que le plus bas prix de son concurrent.

Je voudrais que le gouvernement sache que chaque fois qu'il propose des mesures comportant des définitions comme celles de petit fabricant ou fabricant secondaire, chaque fois qu'il se montre aussi imprécis, il supprime toute occasion d'accroître la productivité industrielle au Canada. Il nous faut renforcer notre secteur manufacturier, car quand on passe du secteur primaire, tel les mines ou l'agriculture, au secteur secondaire de la fabrication où l'on a la valeur ajoutée, on obtient un effet d'entraînement beaucoup plus favorable pour l'économie en général. Cependant, comme nous n'en tenons pas compte dans notre législation fiscale, nous travaillons ainsi contre nous-mêmes et nous nous demandons ensuite pourquoi notre situation qui était si enviable par rapport à d'autres pays industrialisés, ne cesse de se détériorer au point que nous finirons en queue de liste.

Il n'existe pas de pays au monde qui soit aussi bien nanti que le nôtre en fait de potentiel hydro-électrique et minéral, de potentiel nucléaire à des fins pacifiques et en fait de ressources naturelles en général. Mais la bureaucratie fédérale ignore qu'ajouter à la valeur des biens, c'est ajouter à la richesse du pays.

Cette manière de jouer avec les définitions devrait nous préoccuper tous. Je demande au ministre des Finances, qui est absent aujourd'hui, de cesser de croire qu'il s'agit d'évasion fiscale. Ce n'en est pas. Les entreprises honnêtes ne peuvent se livrer à l'évasion fiscale. Ce n'est pas un risque à courir, qu'on ne peut se permettre, mais comme il existe toutes sortes de zones grises, jetons donc un peu de lumière là-dessus.

Je voudrais maintenant aborder une autre question de moindre importance qu'on m'a signalée à propos de l'article 4.4 du projet de loi, et c'est la question de la fabrication secondaire. Je connais une petite entreprise qui, à ses débuts, consistait en un magasin et deux associés. Pour mettre sur pied leur associa-

tion, ils ont dû travailler dur et mettre à contribution leurs épouses. L'entreprise a prospéré. Il y a eu un deuxième, un troisième, puis un quatrième magasin. Ils se sont mis à acheter des produits fabriqués au Canada, et au lieu de s'adresser à un emballeur, ils ont décidé d'acquérir leurs propres installations. Ils assemblaient et emballaient donc les produits qu'ils écoulent dans leurs quatre magasins. Les nouveaux règlements leur permettent de le faire et ils peuvent acheter, toute taxe fédérale payée, à condition que la marchandise soit vendue uniquement dans le magasin où elle est emballée. Comme ils ont quatre autres magasins, ils doivent percevoir la taxe de vente fédérale sur le prix de détail s'ils veulent poursuivre cette activité. Sur un certain produit de fabrication canadienne ils payaient environ 24.9c. de taxe; maintenant, ils doivent payer 47c. Je pourrais vous énumérer toute une liste de produits de fabricants américains et canadiens qui leur causent beaucoup d'inquiétudes. Il ne vaut plus la peine d'affecter quatre ou cinq personnes à l'emballage lorsque vous possédez plus que un magasin.

● (1520)

Par exemple, ces commerçants avaient l'habitude d'acheter de gros rouleaux de corde. Ils revendaient cette corde en morceaux de différentes longueurs. C'est considéré maintenant comme une fabrication partielle; il revient moins cher de le faire faire aux États-Unis ou ailleurs et d'acheter la corde déjà coupée que d'affecter à cette tâche quatre ou cinq personnes, qui conservaient d'ailleurs leur emploi toute l'année même s'il s'agissait d'une activité saisonnière. Cela bouleverse toutes les opérations de l'entreprise.

Cette mesure touche également le commerce des vieux chiffons qui emploie une grande quantité de produits inusables. Je veux parler des compagnies prospères, de celles qui paient bien leurs impôts et qui emploient une vingtaine ou une trentaine de personnes. Elles ont du mal à se maintenir à flot. Elles peuvent acheter des ballots de chiffons aux États-Unis et les importer au Canada. Cela leur permet de conserver leur place sur le marché alors que si elles poursuivent leurs propres opérations, elles ne sont plus concurrentielles.

Quand on élabore ce genre de mesure, il est bien important d'accorder certains pouvoirs au ministre d'État (Petites entreprises) au lieu d'une simple étiquette politique. Il faudrait lui demander d'organiser de nombreuses rencontres avec les représentants de divers secteurs touchés afin de trouver la bonne solution.

Je vous ai déjà dit quelle était la solution, selon moi. Une taxe à la valeur nette ajoutée rétablirait la situation. Elle éliminerait, pratiquement du jour au lendemain, tout le gaspillage dans le secteur industriel. Les députés savent combien je suis conscient du gaspillage qui se produit dans le secteur public. Mais c'est bien peu de chose à côté de celui qui existe un peu partout et dans le secteur des affaires à cause de la formule de la taxe à la base.

Je voudrais revenir à ce que le vice-premier ministre et ministre des Finances a dit ce matin, pendant la période des questions. Il a dit c'est surtout notre productivité nationale qui est en jeu. Nous ne résoudrons jamais ce problème tant que le système fiscal actuel sera en application et que le gouvernement présentera des projets de loi aussi vagues et ambigus que le bill C-57.